



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8400^e séance

Jeudi 15 novembre 2018, à 9 h 30

New York

Provisoire

Président : M. Ma Zhaoxu (Chine)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M ^{me} Cordova Soria
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Esono Mbengono
Kazakhstan	M. Umarov
Koweït	M. Alotaibi
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Mielus
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Skoog

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 9 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Soudan du Sud et du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2018/1021, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par les États-Unis d'Amérique.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bolivie (État plurinational de), Chine, Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Éthiopie, France, Kazakhstan, Koweït, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en chinois*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2445 (2018).

Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan.

M. Mohamed (Soudan) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous féliciter de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil pour ce mois. Nous vous souhaitons plein succès. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de la délégation de mon pays. Je voudrais aussi féliciter chaleureusement votre prédécesseur, le Représentant permanent de la Bolivie, des efforts qu'il a déployés durant sa présidence du Conseil au cours du mois d'octobre.

Il me plaît de remercier le Conseil de sécurité de son esprit de coopération et d'entente, qui a permis aujourd'hui d'adopter la résolution 2445 (2018) prorogeant le mandat de la Force intérimaire de sécurité

des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour six mois supplémentaires. Je remercie à cet égard la délégation des États-Unis, « porte-plume » sur cette question, des efforts qu'elle a déployés pour faciliter les négociations et qui ont permis de parvenir à un consensus sur le texte.

Je réaffirme que mon pays est attaché à coopérer avec la FISNUA pour lui permettre de s'acquitter de son mandat au titre de la résolution 1990 (2011) et des résolutions ultérieures. Je réaffirme aussi notre volonté de collaborer avec le Conseil et avec le porte-plume sur cette question, la délégation des États-Unis, en vue d'atteindre notre objectif commun et global, qui est le maintien et la consolidation de la paix dans la zone d'Abyei et la création des différents mécanismes, qui conduiront à la détermination du statut définitif de la zone.

Le Gouvernement de mon pays réaffirme son attachement à tous les accords conclus avec la République sœur du Soudan du Sud, en premier l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei conclu le 20 juin 2011, ainsi que l'Accord de coopération et l'Accord sur les dispositions de sécurité conclus le 27 septembre 2012. Je voudrais à cette occasion insister sur le caractère central de l'Accord de juin 2011, qui est considéré comme étant au fondement de tous les arrangements concernant la question d'Abyei, y compris le déploiement de la FISNUA. En effet, les deux parties – le Gouvernement soudanais et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan, qui ont été rejoints ensuite par le Gouvernement sud-soudanais, en juillet 2011 – ont convenu que cet accord reste en vigueur jusqu'à ce que soit déterminé le statut définitif de la zone d'Abyei. Les deux parties ont aussi convenu qu'aucune modification ne doit être apportée au mandat de la FISNUA sans l'accord préalable des trois parties que sont le Soudan, le Soudan du Sud et l'Éthiopie, seul pays fournisseur de contingents à la FISNUA.

Je souligne qu'il importe que le Conseil tienne compte, dans son examen de la question d'Abyei, de l'évolution globale des relations entre les deux pays frères, le Soudan et la République du Soudan du Sud. La délégation de mon pays réaffirme à cet égard que les dernières évolutions positives de nos relations avec la République du Soudan du Sud – et le fait que notre pays ait organisé et dirigé les négociations de paix concernant le Soudan du Sud, qui ont débouché sur la signature, le 12 septembre 2018, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan

du Sud – favorisent le renforcement de la coopération entre les deux pays. Ceci est propice à la mise en œuvre de tous les points de l'Accord du juin 2011 et à la création des institutions qui y sont prévues, à savoir une administration conjointe pour Abyei, un conseil législatif conjoint et une police conjointe. Le Conseil conviendra certainement avec nous que ces institutions sont fondamentales et indispensables pour l'administration de la zone, la prestation des services de base aux populations, le renforcement de la coexistence pacifique entre ses composantes sociales et la création des conditions propices à la détermination du statut définitif d'Abyei d'une façon qui réponde aux aspirations de toutes les parties prenantes et qui soit acceptable pour tous.

En outre, nul besoin ici de dire que le Protocole d'Abyei – qui est partie intégrante de l'Accord de paix global de 2005 et la base fondamentale sur laquelle le Conseil se fonde pour prendre ses décisions, comme il le reconnaît lui-même – affirme clairement le fait historique qu'Abyei est une partie intégrante du territoire soudanais. C'est pourquoi il ne faut considérer ces arrangements – axés sur l'Accord de paix global et sur la base desquelles le Soudan a accepté que soit déterminé le statut définitif d'Abyei par voie de référendum – que si est reconnu entièrement ce fait historique et ce qui en découle.

Enfin, je voudrais remercier sincèrement tous nos partenaires et amis, en particulier au Conseil de sécurité, qui ont travaillé avec le Soudan et le Soudan du Sud avec sincérité et conviction aux fins de la consolidation de la paix. Ils ont écouté avec patience les points de vue de mon pays concernant les questions abordées dans la résolution 2445 (2018), que le Conseil vient d'adopter.

Nous remercions aussi tous ceux dont les efforts contribuent à faciliter l'action menée par la FISNUA,

en particulier le Gouvernement de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, la Commission de l'Union africaine et le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et l'ensemble du personnel de la FISNUA. Je ne manquerais pas aussi de réaffirmer l'attachement du Soudan à coopérer avec la FISNUA pour lui permettre de s'acquitter pleinement de ses tâches.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de la Chine à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Notre délégation se réjouit à la perspective de travailler et de coopérer avec vous durant votre mandat.

Au nom du Gouvernement de la République du Soudan du Sud, je remercie le Conseil de sa décision de renouveler le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei. Je remercie aussi le Gouvernement éthiopien de son dévouement et de son engagement précieux en faveur du maintien de la paix et de la stabilité à Abyei. Le Gouvernement de la République du Soudan du Sud voudrait réaffirmer sa volonté de continuer de coopérer avec le Conseil en vue de parvenir à un règlement définitif de la question d'Abyei. La République du Soudan du Sud est déterminée à faire fond sur le réchauffement actuel des relations bilatérales entre la République du Soudan et la République du Soudan du Sud, ainsi que sur les évolutions positives en cours dans la région, pour rassurer les communautés dans la zone d'Abyei qu'une solution satisfaisante sera bientôt trouvée.

La séance est levée à 9 h 45.